



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

## Trente-quatrième session

Rome (Italie), 14-17 mai 2024

### Rapport sur les activités de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures

#### Résumé

Le présent document résume les principaux résultats de la trente et unième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures, qui s'est tenue en juin 2022 à Killarney (Irlande), et les progrès accomplis depuis cette session.

La Commission continue de fournir des avis scientifiques aux décideurs et aux gestionnaires qui interviennent dans la transformation bleue des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures. La transformation bleue des systèmes alimentaires aquatiques est essentielle pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience des moyens d'existence dans toute l'Europe.

La Commission est passée de 34 à 37 membres depuis 2022. Pour l'heure, 32 membres ont désigné des points focaux opérationnels (contre 17 en 2022), ce qui témoigne de leur intérêt et du rôle de la Commission dans la région. Les projets en cours, utiles aux membres, sont de plus en plus nombreux.

Pour la première fois, la Commission a pu mobiliser des ressources pour un de ses projets. Elle a trouvé une modalité qui permet aux membres de contribuer financièrement à la mise en œuvre du programme de travail. Une aide financière des membres est requise pour faciliter la participation des pays pouvant prétendre à l'aide publique au développement à toutes les activités de la Commission.

La trente-deuxième session de la Commission et le colloque qui se tiendra dans ce cadre, sur le thème de la construction d'un avenir durable pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures dans un contexte où coexistent de multiples facteurs de stress, seront accueillis par le Gouvernement croate dans la ville côtière de Pula, du 7 au 11 octobre 2024.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

**Suite que la Conférence régionale est invitée à donner**

La Conférence régionale est invitée à:

- a. affirmer l'importance du rôle de la Commission dans la transformation bleue des systèmes alimentaires aquatiques pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience des moyens d'existence dans toute l'Europe;
- b. reconnaître que les avis scientifiques fournis par la Commission aux décideurs et aux gestionnaires des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures en Europe sont essentiels pour une gestion durable des pêches continentales et un développement responsable de l'aquaculture, et doivent être davantage financés par les membres pour donner des résultats plus sensibles à l'échelle de la région, comme souhaité;
- c. donner aux points focaux opérationnels et aux scientifiques et gestionnaires nationaux des pêches et de l'aquaculture la possibilité de consacrer assez de temps aux projets de la Commission afin de renforcer la collaboration au sein du réseau et de permettre la production et l'application de lignes directrices et d'approches concernant la gestion des pêches que tous les acteurs de la région accepteront et s'approprieront;
- d. contribuer aux activités de la Commission au moyen d'un accord de contribution avec la FAO, modalité qui doit permettre aux membres de la Commission d'apporter rapidement des fonds – avec des formalités plus légères et sans les frais administratifs connexes – pour soutenir la mise en œuvre du programme de travail convenu, par exemple en prenant en charge les frais de déplacement et/ou de participation aux sessions, aux colloques ou aux ateliers, l'organisation des ateliers ou réunions d'experts de la Commission ou encore les services d'interprétation et de traduction;
- e. veiller à la participation des délégations des membres à la trente-deuxième session de la Commission, pour chercher ensemble à relever les défis communs des systèmes alimentaires aquatiques de la région, transférer les innovations et les connaissances et harmoniser les approches de la gestion des pêches.

La Conférence régionale est invitée à demander à la FAO de:

- a. continuer à mobiliser les ressources auprès des membres pour produire les avis scientifiques, essentiels, que la Commission fournit aux fins de l'élaboration des politiques et de la gestion des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures, ainsi qu'aux fins de la transformation bleue en Europe.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe

[ERC-ECA-Secretariat@fao.org](mailto:ERC-ECA-Secretariat@fao.org)

## I. Introduction

1. La Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI, ou «la Commission») a été créée en 1957 par le Conseil de la FAO au titre de l'article VI, paragraphe 1, de l'Acte constitutif de la FAO. Elle a pour mission de promouvoir le développement durable et l'utilisation, la conservation, la régénération et la gestion responsable, à long terme, des pêches et de l'aquaculture dans les eaux intérieures européennes, conformément aux objectifs et aux principes du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et des autres instruments internationaux pertinents, et d'appuyer les activités économiques, sociales et récréatives durables concourant à la réalisation de ces buts, en fournissant des avis et des informations, en assurant une coordination, en encourageant une participation accrue des parties prenantes et une meilleure communication et en veillant à la conduite de recherches efficaces.

## II. Composition

2. La Commission, ses objectifs et ses activités présentent un intérêt pour les membres européens de la FAO. Sur la période 2022-2023, elle est passée de 34 à 37 membres, avec l'arrivée de la République de Moldova (en novembre 2022), de la Serbie (en avril 2023) et de la Macédoine du Nord (en juin 2023)<sup>1</sup>.

## III. Trente et unième session

3. La Commission s'est réunie à Killarney (Irlande), du 22 au 24 juin 2022, pour sa trente et unième session, au cours de laquelle les membres ont pris connaissance et débattu des progrès réalisés par la Commission, son comité de direction et son comité technique et scientifique depuis la trentième session, qui s'était tenue en 2019 à Dresde (Allemagne). À cette occasion, elle a adopté quatre résolutions et une recommandation.

Résolutions:

- EIFAAC/31/2022/1 – Sur les résolutions, recommandations et notes d'orientation de la Commission
- EIFAAC/31/2022/2 – Sur le code de conduite pour la pêche de loisir et les espèces exotiques envahissantes
- EIFAAC/31/2022/3 – Sur la protection des espèces de poissons vulnérables et menacées d'extinction contre la prédation non durable des cormorans
- EIFAAC/31/2022/4 – Sur la pêche et l'aquaculture à petite échelle

Recommandation:

- EIFAAC/31/2022/1 – Sur le code de conduite pour la pêche de loisir

4. La Commission a également examiné les recommandations approuvées lors du colloque international sur les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures tenu les 20 et 21 juin 2022 à Killarney (Irlande), qui avait pour thème les avancées technologiques, l'évaluation des stocks et la science citoyenne dans le contexte du changement climatique. Ce colloque a réuni 105 participants – scientifiques, gestionnaires des pêches et décideurs – de 14 pays. Son compte rendu a été publié en 2023, dans la série des documents occasionnels de la CECPAI (n° 51)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les 37 membres de la CECPAI (au 1<sup>er</sup> janvier 2024) sont l'Albanie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, la Norvège, les Pays-Bas (Royaume des), la Pologne, le Portugal, la République de Moldova, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Serbie, la Slovaquie, la Suède, la Suisse, la Tchéquie, la Türkiye et l'Union européenne (organisation membre).

<sup>2</sup> Pour plus d'informations, voir le compte rendu du colloque de la CECPAI sur les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures de juin 2022 (en anglais): <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc4931en>.

5. La Commission a examiné et approuvé son programme de travail pour 2022-2024 et a élu de nouveaux membres de son bureau. Tant la session que le colloque ont bénéficié du soutien généreux des organisations hôtes (l'Agence irlandaise chargée de la pêche dans les eaux intérieures (Inland Fisheries Ireland) et le Ministère irlandais de l'environnement, du climat et des communications).

6. Le rapport de la session a été publié en 2022 en tant que rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1383<sup>3</sup>.

#### IV. Comité de direction et Comité technique et scientifique

7. Au cours de la période intersessions, le Comité de direction a tenu chaque mois une réunion à distance. Il a pour fonctions d'appliquer les décisions de la Commission entre les sessions et d'accomplir les autres tâches que celle-ci lui confie. Il est présidé par le Président de la Commission, Petri Heinimaa (Finlande). Sa dernière réunion en présentiel (conjointe avec celle du Comité technique et scientifique) a eu lieu à Rome (Italie), les 28 et 29 mars 2023. Les membres du Comité de direction se sont par ailleurs mis d'accord sur la participation de la Commission aux réunions auxquelles celle-ci et son secrétariat sont invités.

8. Le Comité technique et scientifique, quant à lui, a les fonctions suivantes:

- a. élaborer, examiner, évaluer et recommander le cas échéant au Comité de direction des propositions de programmes ou projets qui seront exécutés par la Commission;
- b. élaborer le mandat des programmes et projets et assurer le suivi de l'exécution au regard dudit mandat;
- c. assurer la supervision technique, le suivi et l'évaluation des projets et des activités connexes relevant du programme de travail;
- d. formuler et rédiger des avis techniques et scientifiques soumis pour examen au Comité de direction;
- e. tenir lieu de comité des publications.

9. Le Comité technique et scientifique, présidé par Fiona Kelly (Irlande), s'est réuni au moins quatre fois par an pendant la période intersessions, pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre des projets de la Commission, notamment les suivants:

Projet	Responsable (pays)	Statut
Gestion des espèces aquatiques envahissantes en Europe et menace qu'elles constituent	Marina Piria (Croatie)	En cours
Élaboration d'avis sur les mesures de gestion durable des populations de cormorans	Niels Jepsen (Danemark)	En cours
Groupe de travail mixte CECPAI/CIEM/CGPM sur les anguilles	Jan-Dag Pohlmann (Allemagne), Caroline Durif (Présidente) et Ciara O'Leary (Irlande/CECPAI)	En cours
Atelier de science citoyenne	Diarmuid Ryan (Irlande)	En cours
Problèmes et difficultés engendrés par le changement climatique et incidences sur les ressources aquatiques et les pêches des eaux intérieures en Europe	James Barry (Irlande)	En cours

<sup>3</sup> Pour plus d'informations, voir le rapport de la trente et unième session de la CECPAI, de juin 2022 (en anglais): <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc1986en>.

Lignes directrices sur l’empoisonnement: principes généraux, pratiques optimales, aspects économiques, interaction avec les stocks naturels et protection de la biodiversité	Ian Cowx (Royaume-Uni)	En cours
Passage des poissons en aval des barrages hydroélectriques	À déterminer (en attente de confirmation)	En suspens

10. Pour bon nombre des projets susmentionnés, le nombre de scientifiques et de gestionnaires participants et l’éventail des membres de la Commission représentés sont satisfaisants. Toutefois, certains membres participent à peine aux projets, parce que leur personnel n’en a pas le temps ou parce qu’ils manquent de fonds. Il est important que les membres de la Commission – en particulier les principales institutions<sup>4</sup> qui s’intéressent aux recherches, à l’élaboration des politiques et à la gestion concernant les produits alimentaires aquatiques – allouent des ressources humaines suffisantes à une participation efficace aux projets de la Commission. On pourra ainsi renforcer la collaboration au sein du réseau et produire et appliquer des lignes directrices et des approches concernant la gestion des pêches que tous les acteurs de la région accepteront et s’approprient.

## V. Points focaux opérationnels de la Commission

11. Les points focaux opérationnels sont, pour chacun des membres, les premiers interlocuteurs du secrétariat de la Commission et du Comité de direction. Ils sont invités à participer à tous les projets, ateliers et réunions de la Commission. Le nombre de membres qui ont officiellement désigné des points focaux opérationnels n’a jamais été aussi élevé; il est passé de 17 en mars 2022 à 32 en janvier 2024. Seuls la Belgique, l’Italie, le Luxembourg et le Portugal n’ont pas (encore) désigné leurs points focaux opérationnels, malgré les nombreuses demandes en ce sens que le secrétariat leur a adressées par des moyens de communication formels et informels. La liste des points focaux opérationnels, à jour, est en ligne<sup>5</sup>.

12. Compte tenu du grand nombre de nouveaux points focaux opérationnels, le secrétariat et les présidents ont organisé deux séances d’information en ligne (de type webinaire) le 6 décembre 2022 et le 29 novembre 2023, auxquelles ont participé les points focaux opérationnels de 16 et de 22 membres, respectivement. Les participants ont ainsi reçu des informations qui leur ont permis de se faire une bonne idée de ce qu’est la Commission, de sa structure, de sa gestion, de ses activités et de ses projets, ainsi que de leurs devoirs en tant que points focaux opérationnels.

## VI. Mobilisation de ressources

13. Pendant la période intersessions, le secrétaire de la Commission s’est efforcé de mobiliser des ressources à l’appui du programme de travail approuvé pour 2022-2024. Il a notamment ciblé l’Union européenne, membre de la Commission. Deux propositions de projet ont été officiellement présentées en juillet 2022, sur les thèmes suivants:

- a. l’élaboration d’avis sur la gestion à l’échelle européenne pour protéger les espèces de poissons vulnérables et menacées de la prédation non durable par les cormorans (140 000 EUR);
- b. le renforcement des capacités de prévention et de gestion s’agissant des espèces aquatiques exotiques envahissantes dans les Balkans orientaux et les pays voisins de l’Union européenne (120 000 EUR).

<sup>4</sup> Pour une liste des institutions nationales de l’aquaculture et de la pêche (en anglais), voir le document suivant: [https://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/faoweb/FI/eifaac/List\\_of\\_institutions.pdf](https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/FI/eifaac/List_of_institutions.pdf).

<sup>5</sup> La liste peut être consultée (en anglais) à l’adresse suivante: [https://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/faoweb/FI/eifaac/eifaac\\_focal\\_points.pdf](https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/FI/eifaac/eifaac_focal_points.pdf).

14. La Commission se réjouit de ce que la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de l'Union européenne ait décidé de financer le projet sur la protection des poissons contre la prédation des cormorans dans le cadre du programme de travail 2024-2025 du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture. Le premier projet devrait être lancé en février 2024.

15. Le Comité de direction, le Comité technique et scientifique et le secrétariat continueront d'élaborer des notes conceptuelles et des propositions en 2024 afin d'appuyer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme de travail de la Commission.

16. Le secrétaire de la Commission a alloué 19 000 EUR – de recettes provenant de services d'assistance technique fournis dans le cadre d'autres projets internationaux de la FAO – à un protocole d'accord avec la faculté d'agriculture de l'Université de Zagreb (Croatie). Ce protocole d'accord servira de base à l'organisation du troisième atelier sur le thème «Espèces envahissantes en eau douce: un réseau pour une stratégie», qui doit se tenir en 2024 dans le cadre du colloque international de la Commission (voir ci-dessous). Il facilitera l'organisation de cet événement et le déplacement des principaux participants de certains membres de la Commission qui peuvent prétendre à l'aide publique au développement<sup>6</sup>.

17. Les secrétaires de la CECPAI et de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase ont alloué ensemble 15 000 EUR à l'élaboration de leurs lignes directrices conjointes sur l'empoisonnement, ressources provenant du programme ordinaire et du fonds fiduciaire de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase. Il a été signé un protocole d'accord avec l'organisation Angling Trust Ltd., au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui est chargée de diriger la rédaction technique de ces lignes directrices, qui seront prêtes pour être approuvées à la trente-deuxième session de la Commission et à la neuvième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase.

18. Le secrétaire de la Commission a insisté en mai 2023 sur la possibilité que les membres ont de contribuer aux activités de celle-ci au moyen d'un «accord de contribution» avec la FAO. Les membres peuvent financer l'organisation d'un événement ou d'une série d'activités prédéfinis, notamment:

- a. les frais de déplacement et/ou de participation à une session, un colloque ou un atelier;
- b. l'organisation d'un atelier, d'une réunion d'experts ou d'un colloque;
- c. les services d'interprétation pour une session, un colloque ou une réunion de la Commission;
- d. la traduction de documents de la Commission; ou
- e. l'établissement de documents de travail (lignes directrices et recommandations, par exemple) pour une session de la Commission.

19. Passer par un «accord de contribution» avec la FAO pour les activités de la Commission offre les avantages suivants:

- a. La FAO n'appliquera pas les frais de gestion des projets habituels (généralement de 7 à 13 pour cent du budget total).
- b. La signature de l'accord de contribution fera l'objet d'une procédure administrative courte (il est possible de la mener à bien en un mois).
- c. Il ne sera pas nécessaire de rédiger un long descriptif de projet (une description de deux pages des activités et du budget est suffisante).

20. Cela étant, aucun membre de la Commission n'a jusqu'à présent manifesté d'intérêt pour cette modalité.

---

<sup>6</sup> La liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement établie par le Comité d'aide au développement peut être consultée à l'adresse suivante: <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/Liste-des-beneficiaires-APD-etablie-par-le-CAD-2024-25.pdf>.

21. Le secrétariat de la Commission continue de chercher le soutien financier des membres pour les activités suivantes:

- a. la prise en charge des frais de voyage et d'hébergement des points focaux opérationnels des pays pouvant prétendre à l'aide publique au développement pour la trente-deuxième session de la Commission et le colloque international qui se tiendra dans ce cadre en octobre 2024 (40 000 EUR), dans le but d'atteindre un quorum de deux tiers des membres (soit 25 membres) afin de pouvoir adopter le règlement intérieur actualisé;
- b. l'organisation en 2025 d'une conférence européenne visant à établir des avis concernant la gestion pour atténuer l'impact de la prédation des cormorans sur les poissons, la pêche et l'aquaculture (30 000 EUR);
- c. l'établissement d'un document de travail de la Commission sur la valeur sociale et économique de la pêche et de l'aquaculture de l'anguille en Europe (50 000 EUR);
- d. l'établissement d'un document de travail de la Commission sur l'état d'avancement et les tendances du développement de l'aquaculture en Europe (20 000 EUR).

## **VII. Trente-deuxième session de la Commission et colloque international qui se tiendra dans ce cadre**

22. Le Gouvernement croate a aimablement proposé d'accueillir la trente-deuxième session de la Commission, qui se tiendra à Pula (Croatie) du 9 au 11 octobre 2024. Entre autres choses, les participants examineront, aux fins d'adoption, les lignes directrices conjointes de la Commission et de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase sur l'empoisonnement, une résolution de la Commission sur l'avenir de la gestion et de la pêche de l'anguille d'Europe ainsi que des recommandations et résolutions issues d'autres projets de la Commission et du colloque international.

23. Le colloque international de la Commission se tiendra à Pula (Croatie) du 7 au 9 octobre 2024. Il s'intitule pour l'instant «Building a sustainable future for inland fisheries and aquaculture in a time of multiple stressors» (construire un avenir durable pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures dans un contexte où coexistent de multiples facteurs de stress).

24. Organisé par la faculté d'agriculture de l'Université de Zagreb et le Gouvernement croate, le colloque aura pour thèmes (à confirmer):

- a. l'évaluation des stocks et la gestion des poissons d'eau douce (empoisonnement, amélioration de l'habitat);
- b. les poissons migrateurs: problèmes et conservation;
- c. l'utilisation potentielle de l'intelligence artificielle dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans les eaux intérieures;
- d. le troisième atelier sur le thème «Espèces envahissantes en eau douce: un réseau pour une stratégie»;
- e. le changement climatique et ses effets sur les eaux intérieures, la pêche et l'aquaculture;
- f. les évolutions et les défis de l'aquaculture d'eau douce (technologie, environnement, aspects économiques et économie circulaire);
- g. les progrès de la recherche et de la gestion dans le domaine de la pêche récréative;
- h. une gestion innovante pour la conservation des zones d'eau douce et de la biodiversité aquatique;
- i. la science citoyenne et les aspects socioéconomiques de la pêche et de l'aquaculture en eau douce.

### VIII. Contribution de la Commission à la transformation bleue

25. La Commission a l'intention en 2024 et en 2025 d'apporter des conseils scientifiques aux décideurs et aux gestionnaires qui interviennent dans la transformation bleue de la pêche et de l'aquaculture dans les eaux intérieures, à propos des objectifs suivants:

- a. élaborer des solutions pour l'adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture au changement climatique et évaluer les effets du changement climatique sur les ressources aquatiques intérieures;
- b. soutenir l'innovation, la durabilité et la résilience du secteur aquacole européen et la transition vers un système alimentaire durable en Europe;
- c. faciliter l'accès des micro-entreprises et des petites entreprises aquacoles aux intrants essentiels, aux technologies et aux ressources financières grâce à la recherche, au renforcement des capacités et aux conseils stratégiques;
- d. déterminer la valeur socioéconomique de la pêche commerciale et de la pêche récréative dans les eaux intérieures en Europe pour améliorer l'élaboration des politiques et cibler les investissements ruraux;
- e. améliorer les connaissances scientifiques en Europe sur le bien-être des poissons et promouvoir les meilleures pratiques aquacoles en la matière;
- f. élaborer un plan de gestion des grands cormorans à l'échelle européenne afin d'harmoniser les mesures et les réglementations en vue d'amener les populations de cet oiseau en Europe à un niveau durable et gérable;
- g. apporter des conseils et créer des outils pour l'aménagement de l'espace aquacole;
- h. renforcer les capacités pour mieux gérer la menace que représentent les espèces aquatiques envahissantes dans les eaux intérieures européennes;
- i. élaborer des lignes directrices (techniques) sur l'empoisonnement responsable dans les eaux intérieures.

26. La Commission contribue aux *quatre améliorations* de la FAO, notamment au domaine prioritaire du Programme «*Amélioration en matière de production AP2: Transformation bleue*»<sup>7</sup>. Grâce à son mandat, à ses membres et à son réseau, elle œuvre effectivement à la transformation bleue dans la région. Les systèmes alimentaires aquatiques sont importants pour la sécurité alimentaire, la nutrition et la résilience des moyens d'existence dans toute l'Europe.

27. La vision de la transformation bleue que la FAO promet comprend trois objectifs clairs à long terme: l'intensification et l'expansion de l'aquaculture durable; la gestion efficace de toutes les pêches; l'amélioration des chaînes de valeur des produits alimentaires aquatiques de sorte qu'elles génèrent des bienfaits partagés équitablement et qu'elles fournissent à chacun des aliments sûrs, abordables et nutritifs. Cette transformation bleue permettra d'exploiter au mieux les possibilités offertes par les systèmes alimentaires aquatiques en tant que moteurs de l'emploi, de la croissance économique, du développement social et de la reprise économique, en particulier face aux conflits et au changement climatique.

28. En s'appuyant sur la Commission comme plateforme régionale, la FAO peut aider ses membres de la région Europe et Asie centrale à concrétiser la transformation bleue, en soutenant l'innovation et le transfert de technologies pour stimuler la croissance de l'aquaculture et permettre à la pêche continentale de produire de façon responsable dans une région où la production d'aliments aquatiques a stagné par rapport au reste du monde.

---

<sup>7</sup> Pour plus d'informations, voir FAO, *Blue Transformation Roadmap 2022-2030 - A vision for FAO's work on aquatic food systems*, à l'adresse <https://www.fao.org/documents/card/fr?details=cc0459en>.



- 
29. La Commission fait un travail de mise en relation des décideurs, des gestionnaires, des scientifiques et des autres parties prenantes qui s'intéressent aux questions relatives à la pêche et à l'aquaculture dans les eaux intérieures. Elle fournit des conseils techniques sur demande et met en relation ceux qui recherchent une expertise technique avec ceux qui peuvent la fournir. Elle a donc besoin de membres actifs pour jouer son rôle dans la transformation bleue. Le secrétariat continue, dans la mesure de ses possibilités, de l'aider en ce sens.